

FLASH INFO SUD

Sud Chronopost ne signe pas l'accord contrat génération / Un résultat exceptionnel en 2016/ Mouvement de grève en Martinique en décembre 2016 / Les infos en bref

« Sud Chronopost ne signe pas l'accord contrat génération 2017-2019 »

Les négociations pour l'accord génération 2017-2019 se sont déroulées du 10 novembre au 5 décembre 2016. Les diverses organisations syndicales dont Sud Chronopost ont fait des propositions dont le but d'apporter des améliorations au précédent accord. Mais si la Direction a donné suite à quelques revendications pour le moins mineures à ce nouvel accord, elle a néanmoins banni une disposition plus que capitale et nécessaire du précédent accord. En effet, elle a supprimé le temps partiel à 80% pour les seniors en dépit de la contestation de l'ensemble des organisations syndicales. Selon elle, le taux des seniors de plus de 50 ans représente à ce jour environ 18,2% de l'effectif des salariés et nos seniors coûteraient à l'entreprise 1,5 millions d'€ s'ils optaient tous pour un temps partiel modifié. Parallèlement la direction envisage d'embaucher 300 jeunes d'ici fin 2019. Qu'en est-il alors de nos seniors en fin de carrière qui se sont beaucoup investis dans la société et qui espéraient à terme pouvoir opter pour ce temps partiel à quelques années d'un départ à la retraite ? Dès lors nous pouvons nous questionner s'il n'y aurait pas insidieusement une volonté manifeste de la direction de pousser vers la sortie nos seniors ? Autrement dit, l'exclusion du temps partiel à 80% pour les seniors dans le nouvel accord, ne serait-il pas l'amorce un plan d'action social déguisé afin de se débarrasser de nos seniors par une direction qui voudrait pratiquer la dictature de jeunisme ? Entendons-nous bien, Sud Chronopost qui s'est toujours battu pour l'emploi et poursuit sa lutte à ce sujet ne voit surtout pas d'un mauvais œil ce projet de nouvelles embauches, bien au contraire ! Mais Sud Chronopost déplore avec force la perte de ce temps partiel pour nos seniors, une suppression qui pourrait dans l'avenir avoir une incidence sur leur maintien dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle Sud Chronopost n'a pas signé le nouvel accord contrat génération 2017-2019.

« Le résultat exceptionnel de 2016 profitera-t-il aux salariés ? »

Le Président de Chronopost, lors des vœux de bonne année, ne s'est pas cantonné à congratuler l'ensemble des chronopostiers pour leurs très bons résultats réalisés en 2016, il les a aussi exhortés à s'investir toujours autant si ce n'est davantage. En effet, l'année 2016 fut une année historiquement exceptionnelle avec un bénéfice de 67,8 millions d'€. La direction ne cesse de réclamer toujours plus d'investissement aux salariés. Pour Sud Chronopost il est primordial que ces vœux présidentiels s'accompagnent d'actions fortes, concrètes et significatives en faveur de tous les salariés quelles que soient les catégories socio-professionnelles. Qu'il y ait de réelles augmentations de tous les salaires de base car c'est bien la synergie de toutes ces forces vives de l'entreprise qui a contribué à ce résultat exceptionnel. Il n'y aurait pas eu de résultats sans travail et à fortiori de résultats exceptionnels ! Élémentaire mon cher Watson ! Le travail doit donc être rémunéré à juste titre. Les salariés doivent donc percevoir le fruit de leur labeur. A ce sujet, Sud Chronopost constate l'injustice faite à certains agents de maîtrise qui n'ont perçu aucune augmentation de leur salaire de base depuis au moins trois ans. D'autre part Sud Chronopost souhaite qu'une vraie distinction entre le salaire de base et l'intéressement et la participation soit faite. L'année 2017 en termes de salaire sera-t-elle une année exceptionnelle pour tous les chronopostiers ? L'avenir nous le dira....

« Le Mouvement de grève en Martinique »

Le mouvement de grève en Martinique a duré du 6 au 28 décembre 2016. L'écoute et la prise en compte des demandes des délégués du personnel, l'abandon des sanctions disciplinaires de quelques salariés, la sécurisation du site de l'agence de Martinique constituent les principales revendications du personnel gréviste. Les négociations avec un médiateur, la Direction Chronopost et les représentants syndicaux de l'entreprise ont duré deux jours une fois que le déblocage du site fut ordonné par décision de justice. Sud Chronopost a toujours fait du dialogue social un de ses fers de lance.



A l'issue de ces négociations, la Direction Chronopost n'a pas voulu céder sur les sanctions disciplinaires et sur le paiement d'une partie des jours de grève. Seul le recrutement d'un agent de sécurité a été entériné par elle et sur une période bien définie. Au final ce mouvement de grève qui a duré pas moins de trois semaines n'a malheureusement pas porté ses fruits pour le personnel gréviste de l'agence Chronopost de Martinique. Les résultats qu'ils auraient pu escompter et qu'ils espéraient foncièrement n'ont pas été probants. De plus, suite à ce mouvement de grève, la Direction Chronopost envisage de sous-traiter la distribution des colis à l'avenir.

Les brèves infos



✍ Les négociations pour les NAO 2017 :

- 1^{ère} réunion : lundi 20/02/17 ;
- 2^{ème} réunion : lundi 13/03/17 ;
- 3^{ème} réunion : lundi 20/03/17 ;

Les revendications de Sud Chronopost vous seront communiquées dans un prochain tract.

✍ Commission pour l'intéressement et la participation :

- lundi 6 mars 2017

Nous serons d'ici là avisés sur le montant du versement de l'intéressement/participation prévu pour fin avril 2017.

✍ Les futurs HUBS :

- 2017 : Ouverture des Hubs de Jonage et Brive en Octobre ;
- 2018 : Ouverture du HUB IDF Nord en septembre et le Mans
- 2021 : HUB sud IDF.

✍ Nouvelle organisation dans les agences

L'activité du tri sera désormais sous-traitée. Sud Chronopost s'interroge sur les conséquences de ce transfert d'activité sur l'emploi.

✍ Chiffres d'un mois de décembre 2016 historique

■ Chiffre d'affaires : 110,5 M€ supérieur de 12,9 M€ par rapport au budget soit 13,2% versus le budget ■ Volume : 724K colis/jour soit en hausse de 25% par rapport au mois de novembre 2016. ■ EBIT : 7,1 M€ en hausse par rapport à 2015 mais en baisse de 2,2 M€ versus le budget ■ Taux de santé : 94,4 %

Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

Mail : sudptt@sudptt.fr

Site : www.sudptt.org/chronopost/

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34

Délégué syndical central suppléant
Geoffroy ANDREJEWSKI
Tél : 06 99 54 14 37
Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR